

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 29 OCTOBRE 2019 à 19h30, à la Mairie.**

*Convocations envoyées : le 22 octobre 2019*

*Affichage : le 23 octobre 2019*

Présents : 11 membres + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf octobre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

**Présents** : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON ; Michel ETERNOT ; Dorine LEGRAND ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL-HULIN ; Patricia ANDRIEU.

**Absents excusés** : René RICOUL ; Olivier THERET ; Mélissandre RIBIERRE.

**Pouvoirs** : René RICOUL donne pouvoir à Jean-Claude BERGERON  
Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Dominique RIBIERRE

Désignation d'un secrétaire de séance : **Matthieu CHARBONNIER**

Le compte-rendu du procès-verbal du 10 septembre 2019 appelle une observation de Madame CAMOIT qui demande ce qu'il en est des factures de la société RUFIN qui étaient en attente de règlement. Monsieur le Maire lui confirme que la Thelloise a réglé l'ensemble de ces factures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- La modification des statuts du SE 60

L'Ordre du jour ainsi modifié est approuvé par le Conseil municipal.

### **1. PERSONNEL**

- **Contrats pour le Centre de loisirs**

Depuis 3 ans, l'Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) du Coudray emploie une animatrice. Embauchée en emploi aidé puis en PEC celle-ci a un contrat d'un an pour accroissement d'activité. Ce dernier prend fin en juin 2020. Il convient de s'interroger sur le devenir de cette animatrice qui remplit parfaitement sa mission et qui est plébiscité par les parents et dont le Directeur est pleinement satisfait. Monsieur le Maire souhaiterait lui proposer un contrat d'une durée de 5 ans. Cependant, en tant que collectivité territoriale il ne nous est pas permis ce type de contrat. De nouvelles dispositions vis-à-vis des fonctionnaires vont être prises au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le conseil décide d'attendre les nouvelles dispositions afin de trouver un contrat adapté à nos besoins et nos finances.

- **Nomination Agent Recenseur**

Monsieur Jean-Philippe LAINÉ s'est proposé pour être le nouvel agent recenseur de la commune. Le Conseil municipal procède à la création d'un emploi contractuel de recenseur. Ce dernier percevra une indemnité équivalente au smic en vigueur soit près de 960 € net. L'INSEE verse une compensation de ce même montant.

## 2. COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

- **Voirie : Adhésion au groupement de commande**

L'accord cadre « Réalisation de travaux d'entretien courant et d'exécution de revêtements superficiels de la voirie communale et d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise » d'une durée de trois ans arrive à échéance le 31 décembre 2019.

L'objectif de ce groupement de commandes est de mutualiser les achats et les procédures de passation de marchés publics tout en accompagnant les communes. La Communauté de communes Thelloise est coordonnateur du groupement.

*Le Conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer à la convention constitutive de groupement de commandes 2020-2022 afférente à la réalisation des travaux d'entretien courant et de revêtements superficiels des voies communales et d'intérêts communautaire de la Communauté de communes Thelloise.*

## 3. TRESORERIE

- **Indemnités de conseil allouées au receveur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable public de l'État chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil.

Il informe également l'assemblée que M. Erick GOSSANT, receveur municipal, accepte de fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre acte de l'acceptation de M. Erick GOSSANT, receveur municipal d'assurer les prestations de conseil et d'assistance définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %.*

Cette dernière sera calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, dans la limite de 11 415 €. Pour notre commune, le montant attribué est de 399,62 € brut.

## 4. FINANCES

- **Décision modificative n° 1 – Frais d'avocat**

Monsieur le Maire évoque des nouvelles dépenses non prévues au budget, comme les frais d'avocat découlant de la mise en justice par Monsieur LEROUX, les réparations du véhicule pour lui permettre le passage au contrôle technique obligatoire, les travaux d'électricité à l'école, les dépenses de frais de repas du au nombre croissant d'enfants déjeunant au Centre de Loisirs. Aussi, il convient d'inscrire ces nouvelles dépenses. Une recette nouvelle permet d'équilibrer cette décision.

Ces modifications, équilibrées en recette et en dépense, peuvent se résumer ainsi :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 6042 : Achat presta° service sauf terra	1 000.00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	1 200.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	2 600.00 €	
D 6226 : Honoraires	2 600.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 400.00 €</b>	
R 7488 : Autres attribution et participation		7 400.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>7 400.00 €</b>

- Devis Photocopieur

Une nouvelle proposition commerciale pour un photocopieur est présentée. Il permet le rachat du copieur restant en location sur 6 trimestres et une proposition pour un CANON IR 3520i à 710 HT / trimestre copie et contrat de maintenance en sus (coût copie 0.0035 HT en noir et 0.035 HT en couleur). Contrat Service Pass à 10 HT par mois.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition pour un montant de 710 € HT sur 21 trimestres contrats maintenance service et copies en sus.*

- Devis Aménagement ancien Périscolaire

Un devis de la société « PICARDIE PLAQUISTE » de 3 512,00 € est présenté afin d'achever les travaux de rénovation de la salle de la mairie (ancien périscolaire). Monsieur le Maire souhaite en faire la nouvelle salle de mariage et de Conseil.

La question porte à débat. Le conseil municipal à 4 POUR (Agnès GAUDEL-HULIN ; Michel ETERNOT ; Matthieu CHARBONNIER et Michel LE TALLEC) ; 9 CONTRE (Dominique RIBIERRE + pouvoir ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Jean-Claude BERGERON + pouvoir ; Dorine LEGRAND ; Nathalie DARTUIS et Patricia ANDRIEU) décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

## 5. SMEPS :

- Approbation du rapport sur le Prix et la qualité de service

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS) a transmis son rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du service de l'eau potable édité en septembre 2019. dont voici un extrait :

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix de l'eau au 01/01/2018	Prix de l'eau au 01/01/2019
Andeville & La Drenne (Ressons l'Abbaye et Le Déluge)	5,05 €/m3	4,78 €/m3
Laboissière en Thelle	2,26* €/m3	2,06* €/m3
La Drenne (La Neuville d'Aumont)	2,06* €/m3	2,06* €/m3
Le Coudray sur Thelle	2,06* €/m3	2,06* €/m3
Mortefontaine en Thelle	2,06* €/m3	2,06* €/m3

\* Le prix différent sur certaines communes est la conséquence de l'absence d'assainissement collectif sur celles-ci.

Le Conseil municipal valide le rapport RPQS 2018 ainsi présenté. Ce rapport qui reste consultable au secrétariat de la Mairie.

- **Château d'eau**

Depuis environ 20 ans la pérennité du réservoir du Coudray sur Thelle est remise en question. L'ex-syndicat de Laboissière en Thelle avait déjà réalisé un diagnostic de l'ouvrage afin de connaître le coût de sa réhabilitation.

Cependant avec la reprise de compétence eau potable par le SMEPS en 2014, un diagnostic complet de l'ensemble du patrimoine de celui-ci et des futurs travaux nécessaires (patrimoine enterré et visible) a été demandé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce diagnostic a demandé 2 ans d'études (de 2015 à 2017) et aboutissait à la conclusion (pour la partie concernant le Coudray sur Thelle) qu'il fallait réhabiliter le réservoir actuel et en créer un second sur tour de 555 m<sup>3</sup>.

Cependant cette étude a montré quelques limites :

- les volumes à créer étaient surestimés ;
- ni l'emplacement du futur réservoir supplémentaire, ni sa hauteur étaient définis et nous ne pouvions donc pas connaître la pression future sur le réseau ;
- il fallait encore réaliser des études pour vérifier que le réservoir actuel était réhabilitable.

De plus, en 2017 l'ARS a demandé au SMEPS de mettre en place une station de traitement des pesticides sur le captage de Parfondeval. Or il nous fallait connaître la pression future sur le réseau afin de déterminer ses caractéristiques techniques.

Il a donc été décidé de lancer une nouvelle étude en 2019, seulement sur la partie UDI de Laboissière en Thelle et de Saint Crépin Ibouvillers (en raison de leur interconnexion) afin de vérifier les différents scénarii de travaux et de définir la pression finale sur le réseau.

Le résultat de cette étude est, sur la partie le Coudray sur Thelle, de démolir le réservoir sur tour (45 000 €) et d'en reconstruire un semi-enterré (sur la même parcelle) de 450 m<sup>3</sup> (au lieu des 200 m<sup>3</sup> actuel) pour 475 000 €.

Ces travaux seront financés par le SMEPS avec le concours financier de l'Agence de l'Eau (que nous rencontrons le 6 décembre pour connaître leurs modalités de financement) et de l'État (par la DETR).

## **6. MANIFESTATIONS**

- Commémoration du 11 novembre

Cette cérémonie se déroulera à 9h en mairie en présence des institutions françaises (pompiers, gendarmerie.). Ce sera l'occasion de remettre la médaille du travail à une administrée et de féliciter la Vice-Championne d'équitation.

Concernant l'organisation, Madame CAMOIT et Monsieur BERGERON s'occuperont de la commande et des achats pour la collation et les fleurs.

- Marché de Noël

Ce dernier se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> décembre ; Actuellement 22 exposants dont 14 nouveaux sont inscrits. Un tableau sera mis à disposition des conseillers afin de s'inscrire dans les différents groupes de travail via le site de partage drive.

- Arbre de Noël

Ce dernier initialement prévu le 15 décembre devra se tenir le dimanche 22 décembre à partir de 10h. La distribution se fera dans les rues à chaque porte. Les enfants présents recevront des mains du père Noël leur cadeau Ces derniers ont été commandés. Les Aînés recevront leur colis à cette même date.

- Halloween

L'Accueil Collectifs des Mineurs du Coudray entamera un défilé dans les rues le jeudi 31 octobre à partir de 18h. Ces derniers ont besoin de bénévoles pour encadrer le cortège avec des véhicules. Monsieur ETERNOT se propose.

## 7. SE 60 Modification des Statuts

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité règlementaire de la compétence mise en souterrain

Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique).

Les statuts du SE60 doivent donc être modifiés en prévoyant uniquement la maîtrise d'ouvrage du SE60 pour les travaux d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité ou Enedis dans son périmètre d'intervention.

La compétence « électrification » n'emporte pas transfert de la compétence réseaux d'éclairage public et téléphonique sur poteau.

Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- une mise en conformité règlementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie

Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie » et les représente au sein du Syndicat.

- la possibilité d'adhésion au SE 60 des Communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.

Implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60.

Ajout d'un collège de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.

- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons

Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie

Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE

Au total, **de 40 à 16 SLE.**

- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile

Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/epci tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par SLE)

Au total, **de 211 à 121 délégués communes.**

Plus, **au maximum 19 délégués EPCI.**

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de statuts***

## Questions diverses

### **Nettoyage de l'Eglise**

Une messe est prévue le dimanche 17 novembre 2019. Il est impératif de faire nettoyer l'église qui n'a pas servi depuis l'an dernier. Madame Dorine LEGRAND propose de faire nettoyer l'église avant chaque messe. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de faire appel à l'association THELLE EMPLOI pour le nettoyage.

### **Démoussage du toit**

Le toit du préau est rempli de mousse. Il devient urgent de procéder à son nettoyage. Des devis seront sollicités.

### **Invitation de la gendarmerie**

La Compagnie de Gendarmerie de Méru invite le Conseil municipal à participer à la Sainte Geneviève le 16 novembre prochain. La messe sera célébrée à Ponchon et le repas festif à Noailles. Tarif et menu disponibles à l'accueil de la mairie.

### **Information élections**

Dans la perspective des prochaines élections municipales, Monsieur le Préfet de l'Oise souhaite que les élus et les agents des collectivités puissent disposer de toutes les informations nécessaires à l'organisation de ce scrutin. Aussi, des réunions sont programmées au mois de novembre. Les inscriptions sont ouvertes auprès du secrétariat.

### **Méthanisation**

Madame Legrand souligne que le Conseil devait se prononcer sur ce dossier avant le 29 octobre au plus tard.

Monsieur ETERNOT rapporte que les terrains concernés n'étaient pas proches des habitations.

### **Tribunal LEROUX**

Madame LEGRAND demande à connaître les conclusions de l'avocat sur le mémoire fourni devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Madame RIBIERRE souligne que l'avocat réclame l'irrecevabilité de l'action en justice, que ces raisons sont infondées et réclame 3 000 € pour remboursement des frais de dépense de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20

*Signature du Maire*

*Signature du Secrétaire de séance*

Nom	Emargements	
Michel LE TALLEC, Maire		
Dominique RIBIERRE, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		
Olivier LE CAM, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Frédérique CAMOIT, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		
Matthieu CHARBONNIER		
Jean-Claude BERGERON		
René RICOUL	Excusé – Pouvoir donné à Jean-Claude Bergeron	
Michel ETERNOT		
Dorine LEGRAND		
Olivier THERET	Excusé	
Nathalie DARTUIS		
Agnès GAUDEL HULIN		
Patricia ANDRIEU		
Mélissandre RIBIERRE	Excusée – Pouvoir donné à Dominique RIBIERRE	

*Approbation du Compte-rendu et signatures des Présents à la séance du 29 octobre 2019*